

## BUREAU DU JEUDI 11 MAI 2023

Le Bureau de Seine-Saint-Denis habitat, convoqué par mail le 26 avril 2023, s'est réuni le 11 mai 2023 à 17H00 en son siège 10, rue Gisèle Halimi à Bobigny (93002) sous la présidence de Monsieur Mathieu MONOT, Président de Seine-Saint-Denis habitat.

### Administrateurs.trices :

#### **Présent-e-s**

Monsieur Mathieu MONOT  
Madame Pascale LABBE  
Madame Marlène DOINE  
Monsieur Michel HOEN  
Monsieur Maurice MENDES DA COSTA  
Monsieur Philippe GERMAIN

#### **Excusée**

Madame Nadia AZOUG - mandat à Mathieu MONOT

**Soit 7 membres** à voix délibérative présents ou représentés (quorum à 5 membres)

### Administration :

#### **Présent-e-s**

Monsieur Bertrand PRADE  
Madame Cécile MAGE  
Madame Linda PORCHER  
Madame Clémence DEBAILLE  
Madame Pauline HUGOT  
Madame Christelle ROSENTHAL

Directeur Général  
Directrice Générale Adjointe  
Directrice Générale Adjointe  
Directrice Générale Adjointe  
Cheffe de cabinet  
Assistante de Direction

#### **Excusé.e.s**

Monsieur Jean-Marc POULAIN  
Madame Prisca PREVOT

Directeur Général Adjoint  
Assistante de Direction

**Direction de la gestion  
du patrimoine, de la  
gestion locative, des  
attributions et des  
politiques sociales**  
Agence de Romainville

Objet : **Romainville - 19 Benfleet**  
Fixation des tarifs de stationnement d'un parking souterrain

### **LE PRESIDENT EXPOSE**

Considérant les travaux relatifs à la création de 10 emplacements moto et d'un emplacement véhicule non boxé sis 19 rue de Benfleet à Romainville.

03 - Benfleet V01

Considérant que la tarification à 16 euros est cohérente avec le prix actuellement proposé sur d'autres stationnements moto de l'agence de Romainville.

### **Bureau**

Délibération n°  
**02.03.23**

Considérant que la tarification à 47,08 euros est identique au prix actuellement proposé sur les places de stationnement véhicule non boxées de la même résidence.

Adopté à l'unanimité

### **LE BUREAU DELIBERE**

Adopté à la majorité

#### Article 1

Voix contre

Acte l'ajout de 10 emplacements moto dans le parking souterrain de la résidence 19 Benfleet.

Abstention (s)

#### Article 2

NPPV

Fixe la tarification de ces emplacements moto au montant de 16 euros TTC par mois.

#### Article 3

Acte l'ajout d'un emplacement véhicule dans le parking souterrain de la résidence 19 Benfleet.

#### Article 4

Fixe sa tarification au montant de 47,08 euros TTC par mois.

Le Président

**Mathieu MONOT**  
Conseiller Départemental